

Le Conseil de Paris recule devant Mangin (30/03/10)

Non seulement le Conseil de Paris n'a pas réussi à faire appliquer par l'architecte Mangin la décision qu'il avait prise en avril dernier de préserver la Place Cassin « *dans son état d'esprit actuel* », mais il n'a même pas été capable de faire respecter la réserve, encore moins exigeante, qui avait été émise par la commission d'enquête. La Première adjointe, Anne Hidalgo, s'est targuée d'avoir levé cette réserve alors qu'elle n'a été capable de fournir ni un plan ni même une esquisse du nouvel aménagement projeté. Même le caractère minéral de la future place, réclamé par la commission d'enquête, a été remis en cause par Fabienne Giboudeaux, l'adjointe aux Espaces Verts, ce qui signe, de facto, la disparition de la place Cassin. Nous avons écrit au Préfet pour lui rappeler que l'une des trois réserves n'étant pas réellement levée, l'avis favorable de la commission d'enquête devient automatiquement défavorable, et qu'à notre sens, il ne peut donc pas prononcer la déclaration d'utilité publique du projet.